

**Compte rendu**  
**séance du Conseil Municipal de Thorame-Haute**  
**du 30 juin 2010**

Membres en exercice : M. OTTO-BRUC Thierry, M. ROUX Denis, Mme BARBAROUX Josiane, M. CALVIN Laurent, M. COINTREL Denis, M. GRAC Michel, M. SGARAVIZZI Jean-Marie, Mme RICAUD Louisette, M. JAUME Félix, M. GRAC Stéphane, M. ALLEGRE Alain.

Présent(s) : Les membres en exercice à l'exception de M. COINTREL Denis, M. SGARAVIZZI Jean-Marie, Mme RICAUD Louisette.

Procuration(s) : de M. COINTREL Denis à M. ROUX Denis, M. SGARAVIZZI Jean-Marie à M. CALVIN Laurent

Mme BARBAROUX Josiane est élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 18h54

**Admission en non valeur de titres de recettes du budget principal et des budgets annexes**

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 30 avril 2010,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- Budget du camping liste n° 311401811 pour un montant total de 1954.00 €
- Budget de l'eau liste n° 278040511 pour un montant total de 594.63 €
- Budget principal liste n° 311401611 pour un montant total de 12 037.00 €
- Budget principal liste n° 278040211 pour un montant total de 2 464.32 €

DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget principal et aux budgets annexes de l'exercice en cours de la commune.

**Décisions modificatives du budget principal et des budgets annexes 2010**

Budget principal

↳ Le compte budgétaire 65735 étant absent de la nomenclature 2010, le compte à utiliser est le 657351.

Il convient de régulariser le budget en modifiant la prévision budgétaire par transfert de la somme portée au compte 65735 (**30 000.00 €**) vers le compte 657351.

↳ Considérant le manque de crédits au compte 202 frais d'études... il convient de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Compte 2312	- 30 000.00 €
Compte 202	+ 30 000.00 €

### Budget de l'eau

↳ Les comptes budgétaires 13111 et 1313 étant absents de la nomenclature 2010, le compte à utiliser est le 131.

Il convient de régulariser le budget en modifiant les prévisions budgétaires par transfert des sommes portées aux comptes 13111 (**107 292.00 €**) et 1313 (**52 708.00 €**) vers le compte 131.

### Budget du camping

↳ Le compte budgétaire 6378 étant absent de la nomenclature 2010, le compte à utiliser est le 637.

Il convient de régulariser le budget en modifiant la prévision budgétaire par transfert de la somme portée au compte 6378 (300.00 €) vers le compte 637.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité les modifications budgétaires du budget principal et des budgets annexes détaillées ci-dessus.

### **Travaux de mise en conformité des captages d'eau destinée à la consommation humaine diagnostic et avant projet détaillé PHASE II**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Souhaite à l'unanimité poursuivre les travaux de réhabilitation et de protection des sources et des ouvrages conformément aux arrêtés préfectoraux n° 08-3117 à 08-3123 du 05 décembre 2008 et aux conclusions de l'étude diagnostic remise à la commune en juin 2010, par la PHASE II qui consiste en la modification du réseau de distribution d'eau potable.

Le montant total prévisionnel de la deuxième phase de travaux s'élève à :

- 299 524.80 € HT dont 31 300.00 € HT découlant des conclusions de l'étude diagnostic
- 29 952.48 € H.T en provision pour imprévus
- 10 000.00 € HT pour les relevés topographiques
- 14 077.67 € HT pour la mission de maîtrise d'oeuvre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h10.

Thorame-Haute, le 20 juillet 2010  
Le Maire,  
M. Thierry OTTO-BRUC